

## COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2023

**N°2023/03/30/23- Objet : Travaux de réaménagement au camping municipal (blocs sanitaires).  
Autorisation de signature des avenant n°1 aux lots 1/5/6.**

Le trente mars deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-quatre mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

**Étaient Présents** : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, LAFFITTE Patrick, Bernadette SAMUEL, REYNOUD Henri, Laurent JUGLARET, Sébastien THOMAS, GERMAIN Emilie, Murielle GARZINO, Lucie BABIN, WAJS Alexandre à compter du point 3, Marie-Pierre CALLET

**Pouvoirs** : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, Christine GARCIN-GOURILLON à Marc FUSAT et CHAIX Alain à Marie-Pierre CALLET

**Absents excusés** : Fanny ARSAC, FABRE Thierry et WAJS Alexandre jusqu'au point 2 inclus,

**Secrétaire de séance** : Bernadette SAMUEL

**Rapporteur** : Patrick LAFFITTE

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L2194-1 et suivants,

Vu la délibération du n°2022/10/26/23 du 26 Octobre 2022 portant attribution de la totalité des lots du marché de travaux de réhabilitation des blocs sanitaires,

**Considérant** les travaux supplémentaires apparus nécessaires en cours d'exécution du marché concernant :

- le lot n°1 « gros œuvre » pour 4061 € HT (démolition d'un revêtement sur 20 M2 + calfeutrements et création de réserves + 25 m2 de placoplâtre + pose de 11 m linéaire de plinthes et 25 m2 de faïences)
- le lot n°5 « plomberie » pour 1200 € HT de travaux d'encastrement de réseaux ;
- le lot n°6 « électricité » pour 363 € HT correspondant à des travaux de reprise et d'encastrement de réseau et d'éclairage au bloc Nord

**Considérant** les nouveaux montants respectifs de 92 012 € HT (soit +4.62% du montant initial 87 951 €) pour le lot n° 1 « Gros œuvre », de 50 164 € HT (+ 2.45%, le montant initial est de 48 964 €) pour le lot n°5 et enfin de 13 305 € HT (soit +2.80%, pour un montant initial de 12 942 € HT) pour le lot n°6,

**Considérant** que ces modifications n'ont pas pour objet de contourner les obligations de publicité et de mise en concurrence initialement mises en œuvre,

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, oui l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

**VALIDE** les éléments substantiels du projet d'avenant aux lots n°1 « Gros œuvre », lot n°5 « plomberie » et lot n°6 « électricité ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville le jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 13/04/23

Publication sur le site de la mairie le : 13/04/23

Secrétaire de séance,  
**Bernadette SAMUEL**



Le Maire,

**Jean-Christophe CARRÉ**